

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 118/SG/CG pris en Conseil de Gouvernement.

n° 118/SG/CG

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

31 janvier 1968

Numéro JO

n° 3 du 10/02/1968

Date du numéro

10 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 192 du 15 décembre 1967 du Conseil d'Administration d' « Electricité de Djibouti » approuvant l'état de prévisions de recettes et de dépenses d' « Electricité de Djibouti » pour l'année 1968, arrêtée à 747.708.000 F. D. (Sept cent quarante-sept millions sept cent huit mille francs Djibouti).